

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
Pour l'occupation du domaine public portuaire**

Objet :

Le Grand Port Maritime de la Martinique met à disposition des zones de stationnement sur la zone de l'Hydrobase et appelle les transporteurs et autres entreprises intéressés à candidater.

Le présent avis est publié conformément à l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Caractéristiques principales de l'occupation :

Désignation occupation	Référence Tarif	Date de disponibilité	Durée AOT
1 emplacement de stationnement de 40 m2 (engin < 17m) – localisation zone Hydrobase Sud	2130	01/05/2023	2 à 4 ans
2 emplacement de stationnement de 40 m2 (engin < 17m) – localisation zone Hydrobase Sud	2130	01/05/2023	2 à 4 ans
2 emplacement de stationnement de 40 m2 (engin < 17m) – localisation zone Hydrobase Sud	2130	01/05/2023	2 à 4 ans
5 emplacements de stationnement de 40 m2 (engin < 17m) – localisation zone Hydrobase Sud	2130	01/05/2023	2 à 4 ans
1 emplacements de stationnement de 40 m2 (engin < 17m) – localisation zone Hydrobase H1	2130	01/05/2023	2 à 4 ans
1 emplacements de stationnement de 40 m2 (engin < 17m) – localisation zone Hydrobase H1	2130	01/09/2023	2 à 4 ans
3 emplacements de stationnement de 40 m2 (engin < 17m) – localisation zone Hydrobase Sud	2130	01/05/2023	2 à 4 ans
900 m2 de TP pour stationnement – localisation zone Hydrobase H4	2120	01/05/2023	2 à 4 ans

- Localisation sur la zone de l'HYDROBASE;
- Les occupants de ces espaces doivent se conformer aux modalités d'accès au terminal de l'Hydrobase;
- Le dépotage sur ces emplacements n'est pas autorisé ;
- Redevance domaniale correspondant au tarif 2120, 2130 du barème des services commerciaux (<https://www.martinique.port.fr/tarifs-portuaires.aspx>);
- Occupation temporaire, précaire et révocable en application du code général de la propriété des personnes publiques.

Critères d'attribution :

Activité : Entreprise ayant une activité inter-îles	30%
Métier : Transporteur	50%
Candidat non débiteur du GPMLM	20%

Documents à transmettre :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé ;
- Les références professionnelles ;
- Les attestations d'assurance ;
- L'extrait Kbis.

Modalités de réponse :

Toute candidature doit être adressée impérativement par courriel au Service des Affaires Juridiques et institutionnelles : saji@martinique.port.fr.

Date limite de réception des candidatures : 3 avril 2023 à 12h.